

# Espèces chimiques contenues dans les médicaments

## I – Les médicaments :

- ❖ **Loi du 26 février 2007 : « on entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales [...] ».**
- ❖ Une espèce chimique extraite de la nature est dite naturelle. Si elle est fabriquée par l'homme, elle est dite synthétique. Si elle n'existe pas dans la nature, elle est dite artificielle.
- ❖ Un médicament contient au moins une substance connue pour prévenir ou guérir une maladie. Les autres constituants d'un médicament se nomment excipients.
- ❖ Un médicament générique contient la même substance active que le médicament original (princeps).
- ❖ La formulation du principe actif est choisie en vue d'une meilleure assimilation de la molécule active (choix des excipients).
- ❖ La forme galénique est l'aspect physique du médicament (cachet, gélule, poudre, sirop, spray).

## II – Identification d'espèces chimiques :

- ❖ Les températures de changement d'état sont caractéristiques d'une espèce chimique.
- ❖ La solubilité est la masse maximale de cette espèce que l'on peut dissoudre par litre de solution. Son unité usuelle est le  $\text{g.L}^{-1}$ .
- ❖ Mesuré avec un réfractomètre, l'indice de réfraction caractérise un milieu transparent.